



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00812

Numéro SIREN : 527 736 797

Nom ou dénomination : A2SB CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2013 sous le numéro de dépôt 2459

Pascal DELPOIO

Expert-Comptable

Diplômé par l'État

Inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

*51, avenue de la Libération
94100 Saint Maur*

Tél. : 01 42 83 32 32

Fax : 01 42 83 99 70

E-mail : pascal.delpoio@wanadoo.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

« A2SB CONSULTANTS »

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime de l'associé en date du 10 juin 2013, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Consultation des comptes annuels de l'année 2012.
- Eléments significatifs caractérisant les actifs, la situation financière et l'état de trésorerie de la société.
- Obtention de l'assurance d'aucun passif latent.
- Analyse des facteurs en lien avec la continuité d'exploitation.
- Evolution prévisible et ses perspectives d'avenir.

Mission du commissaire à la transformation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

SAINT-MAUR
Le 1^{er} juillet 2013.

Le Commissaire à la transformation.
Pascal Delpoio.



